

A2G

Société par actions simplifiée au capital de 25.900 euros

Siège social : 265 avenue Mario Bénard,

83400 HYERES

500 225 396 RCS TOULON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MARS 2025

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 septembre 2024

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation du Groupe, dont la société A2G (la « **Société** ») est la société mère consolidante, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

I – PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DE SES RESULTATS

1. Activité et résultats du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons que le Groupe A2G est composé des sociétés suivantes :

- A2G, société mère consolidante,
- HYERDIS,
- ESPACE PASSERON,
- SCI SAINT-MARTIN, laquelle a clôturé son exercice le 31 décembre 2024,
- SCEA ROCGUINE, laquelle a clôturé son exercice le 31 décembre 2024.

Suite à la cessation de son activité, la société LES VIGNES DE BEAUMONT, qui faisait partie du Groupe A2G, a été absorbée par la société A2G par voie de fusion en date du 9 septembre 2024, à effet rétroactif du 1^{er} octobre 2023.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe s'élève à 123.411.555 euros contre 117.982.050 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 523.787 euros contre 446.743 euros lors de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation ressortent donc à 123.935.342 euros contre 118.428.792 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des achats de marchandises et variations de stocks s'élève à 96.357.338 euros contre 91.639.273 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des achats de matières premières et autres approvisionnements et variations de stocks s'élève à 997.095 euros contre 1.111.771 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4.323.802 euros contre 4.546.817 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1.136.883 euros contre 1.065.126 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des salaires s'élève à 7.859.049 euros contre 7.564.213 euros lors de l'exercice précédent, et le montant des charges sociales s'élève à 2.512.583 euros contre 2.464.154 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 1.200.000 euros contre 1.350.000 euros lors de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 263 personnes contre 258 lors de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation s'élève à 2.217.770 euros contre 2.147.475 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 116.660.772 euros contre 111.903.117 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 7.274.570 euros contre 6.525.676 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier déficitaire à hauteur de 126.583 euros (contre un résultat financier déficitaire à hauteur de 337.980 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant des entreprises intégrées ressort pour l'exercice à 7.147.987 euros contre 6.187.696 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte notamment d'un résultat exceptionnel de 27.489 euros contre un résultat exceptionnel de 891.606 euros pour l'exercice précédent et d'un impôt sur les bénéfices, hors impôts différés, de 2.062.932 euros, le résultat net du Groupe se traduit par un bénéfice de 5.241.293 euros contre un bénéfice de 5.184.267 euros lors de l'exercice précédent, étant précisé que :

- Le résultat net part du Groupe s'élève 5.262.001 euros,
- Le résultat net quote-part des minoritaires s'élève à un résultat négatif de 20.708 euros.

2. Evolution récente et perspectives d'avenir

Le Groupe entend poursuivre son développement commercial dans le domaine de la grande distribution et également dans le domaine viticole.

II. INFORMATIONS LEGALES

Comme les dispositions légales nous en font obligation, nous vous donnons ci-après un certain nombre d'informations :

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes consolidés au 30 septembre 2024 du Groupe A2G sont établis conformément aux normes comptables françaises et selon la méthode de l'intégration globale.

La présentation des comptes consolidés et les méthodes d'évaluation n'ont pas subi de modification.

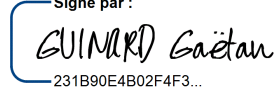
PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Notre activité se poursuit favorablement. Nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, lequel a été marqué une nouvelle fois, par la performance de l'activité de la société HYERDIS.

III - PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Après lecture du présent rapport et du rapport des commissaires aux comptes, nous allons soumettre à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice tels qu'ils vous ont été présentés.

Le Président
Monsieur Gaëtan GUINARD

Signé par :

231B90E4B02F4F3...

A2G

Société par actions simplifiée au capital de 25.900 euros

Siège social : 265 avenue Mario Bénard

83400 HYERES

500 225 396 RCS TOULON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MARS 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 6.666.520 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 6.666.520 euros

Affectation :

- Aux associés à titre de dividendes à hauteur de 1.200.000 euros
Soit un dividende de 171,43 euros par action,
- Au poste « Autres réserves » pour le solde, soit 5.466.520 euros
Ce qui porte le solde de ce poste à 29.215.005 euros,

Total affecté : 6.666.520 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 29.244.605 euros pour un capital de 25.900 euros.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions de l'article 200 A, 1-A-1° du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les dividendes présentement distribués seront assujettis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, lequel est non libératoire et sera payé par la Société au plus tard le 15 du mois suivant le paiement de la distribution.

Les contributions et prélèvements sociaux dus au titre de cette distribution font l'objet d'un paiement à la source en application des dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale. Le paiement à la source sera versé par la Société concomitamment au paiement du PFU de 12,8% décrit ci-dessus.

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée par l'Assemblée Générale en date du 27 mars 2025.

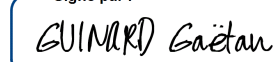
**Certifié conforme
Le Président**

Signé par :

GUINARD Gaëtan

231B90E4B02F4F3...

Signé par :

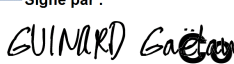


231B90E4B02F4F3...
Bilan consolidé

BILAN ACTIF	30.09.2024	30.09.2023
	Net	Net
Ecarts d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	20 372 489	20 374 261
Immobilisations corporelles	25 365 940	26 357 596
Immobilisations financières	4 631 752	4 250 685
Titres mis en équivalence	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	50 370 181	50 982 542
Stocks et en-cours	5 541 774	5 752 650
Clients et cptes rattachés	203 316	159 064
Autres créances et cptes de régul (1)	2 431 505	2 769 960
Valeurs mobilières placement	3 902 542	3 497 250
Disponibilités	5 494 805	6 797 827
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	17 573 941	18 976 751
TOTAL ACTIF	67 944 123	69 959 294

BILAN PASSIF	Exercice 30.09.2024	Exercice 30.09.2023
Capital	25 900	25 900
Réserves consolidées	23 717 136	20 528 139
Résultat consolidé	5 262 000	5 188 996
Autres	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	29 005 036	25 743 035
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	8 098	25 404
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	452 567	425 658
Emprunts et dettes financières	26 063 292	30 061 949
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 378 820	7 405 095
Autres dettes et comptes de régularisation (2)	6 036 309	6 298 153
TOTAL DETTES	38 478 421	43 765 197
TOTAL PASSIF	67 944 123	69 959 294
(1) Dont Impôts différés Actif :	372 728	243 980
(2) Dont Impôts différés Passif :		

Signé par :



231B90E4B02F4F3...

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 30.09.2024	Exercice 30.09.2023
Chiffre d'affaires	123 411 555	117 982 050
Autres produits d'exploitation	523 787	446 743
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	123 935 342	118 428 792
Achats consommés	97 354 433	92 751 045
Charges de personnel	11 571 633	11 378 367
Autres charges d'exploitation	4 380 054	4 561 104
Impôts et taxes	1 136 883	1 065 126
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	2 217 770	2 147 475
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	116 660 772	111 903 117
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	7 274 570	6 525 676
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	7 274 570	6 525 676
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 274 570	6 525 676
Charges et produits financiers	-126 583	-337 980
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	7 147 987	6 187 696
Charges et produits exceptionnels	27 489	891 606
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	7 175 476	7 079 302
Impôts différés	-128 748	-41 983
Impôts sur les résultats	2 062 932	1 937 018
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	5 241 293	5 184 267
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
Dot/Reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	5 241 293	5 184 267
Intérêts minoritaires	-20 708	-4 728
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	5 262 001	5 188 995
RESULTAT PAR ACTION GROUPE (1)	752	741

A2G

Société par Actions Simplifiée
au capital de 37 000 €
265, avenue Mario BENARD
83400 HYERES
R.C.S. TOULON 500 225 396

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 30/09/2024

S.A.S. A2G

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés
Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale de la société A2G,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société A2G relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

S.A.S. A2G

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2024

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Président.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

S.A.S. A2G

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés
Exercice clos le 30 septembre 2024

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Herblain, le 12 mars 2025,

Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes

Représenté par Christian PALVADEAU

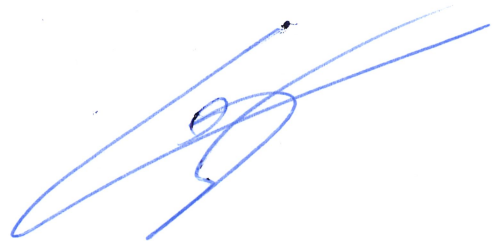
A stylized black ink signature, likely of Thomas Basthiste, consisting of a large 'T' and 'B' intertwined.

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux Comptes

A stylized black ink signature, likely of Christian Palvadeau, with a large 'C' and 'P'.

Pour la société CCA
Commissaire aux comptes

Représenté par Claude LAVANCHY

A stylized blue ink signature, likely of Claude Lavanchy, with a large 'C' and 'L'.

Annexe : Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

SAS A2G

Avenue Mario BENARD

83400 HYERES

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE A2G

AU 30 SEPTEMBRE 2024



**TRINTIGNAC
ASSOCIÉS**

conseil • expertise comptable • audit

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDES

I - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES	3
II - ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES	6
1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	7
2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	11
3. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	15
4. NOTES RELATIVES A LA FISCALITE DIFFEREE	19
5. INFORMATIONS DIVERSES	21
6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	22

I - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

Bilan consolidé

BILAN ACTIF	30.09.2024	30.09.2023
	Net	Net
Ecarts d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	20 372 489	20 374 261
Immobilisations corporelles	25 365 940	26 357 596
Immobilisations financières	4 631 752	4 250 685
Titres mis en équivalence	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	50 370 181	50 982 542
Stocks et en-cours	5 541 774	5 752 650
Clients et cptes rattachés	203 316	159 064
Autres créances et cptes de régul (1)	2 431 505	2 769 960
Valeurs mobilières placement	3 902 542	3 497 250
Disponibilités	5 494 805	6 797 827
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	17 573 941	18 976 751
TOTAL ACTIF	67 944 123	69 959 294

BILAN PASSIF	Exercice 30.09.2024	Exercice 30.09.2023
Capital	25 900	25 900
Réserves consolidées	23 717 136	20 528 139
Résultat consolidé	5 262 000	5 188 996
Autres	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	29 005 036	25 743 035
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	8 098	25 404
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	452 567	425 658
Emprunts et dettes financières	26 063 292	30 061 949
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 378 820	7 405 095
Autres dettes et comptes de régularisation (2)	6 036 309	6 298 153
TOTAL DETTES	38 478 421	43 765 197
TOTAL PASSIF	67 944 123	69 959 294
(1) Dont Impôts différés Actif :	372 728	243 980
(2) Dont Impôts différés Passif :		

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 30.09.2024	Exercice 30.09.2023
Chiffre d'affaires	123 411 555	117 982 050
Autres produits d'exploitation	523 787	446 743
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	123 935 342	118 428 792
Achats consommés	97 354 433	92 751 045
Charges de personnel	11 571 633	11 378 367
Autres charges d'exploitation	4 380 054	4 561 104
Impôts et taxes	1 136 883	1 065 126
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	2 217 770	2 147 475
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	116 660 772	111 903 117
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	7 274 570	6 525 676
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	7 274 570	6 525 676
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 274 570	6 525 676
Charges et produits financiers	-126 583	-337 980
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	7 147 987	6 187 696
Charges et produits exceptionnels	27 489	891 606
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	7 175 476	7 079 302
Impôts différés	-128 748	-41 983
Impôts sur les résultats	2 062 932	1 937 018
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	5 241 293	5 184 267
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
Dot/Reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	5 241 293	5 184 267
Intérêts minoritaires	-20 708	-4 728
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	5 262 001	5 188 995
RESULTAT PAR ACTION GROUPE (1)	752	741

II - ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

*Annexe établie en conformité avec la loi du 3 janvier 1985,
le décret d'application du 17 février 1986
et le règlement ANC N°2020-01.*

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

1.1 Périmètre de consolidation

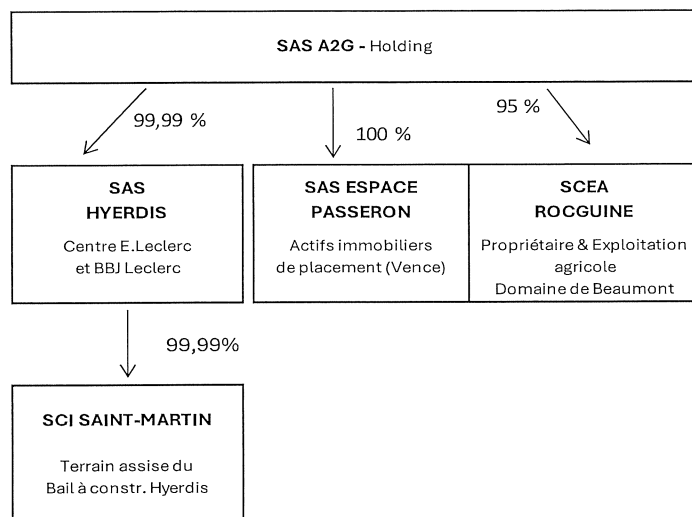
SOCIETES	SIEGE SOCIAL & N° SIRET	PAYS	N° SIRET
SAS A2G	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	500 225 396 00018
SAS HYERDIS	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	347 458 085 00060
SAS ESPACE PASSERON	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	532 582 814 00010
SCI ST MARTIN	265 Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	813 226 016 00018
SCEA ROCGUINE	265 Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	891 942831 00019

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ont été consolidées.

La SAS A2G a pris le contrôle de ses filiales :

- Par acquisition de 99,99 % des actions de la SAS HYERDIS le 15 octobre 2015, et indirectement de la filiale à 95 % de HYERDIS, la SARL OLDIS ; la société OLDIS a été absorbée par sa société mère, HYERDIS, rétroactivement au 1^{er} octobre 2020.
- Par souscription au capital de la SCI SAINT MARTIN, constituée en octobre 2015 ;
- Par souscription au capital de la SAS ESPACE PASSERON en 2011, à sa création ;
- Par souscription au capital à hauteur de 100 % de la SAS LES VIGNES DE BEAUMONT et 95% de la SCEA ROCGUINE en 2020, à leur création. Ces deux sociétés sont consolidées à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2021. La société LES VIGNES DE BEAUMONT a été absorbée par la société A2G dans le cadre d'une fusion avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2023.

1.2 Organigramme du groupe



1.3 Détentions et méthode de consolidation retenues

Sociétés	% d'int. Groupe	% de contrôle	Date de clôture	Date de clôture N-1	Méthode de consolidation
SAS A2G	Société mère	Société mère	30.09.2024 (12 mois)	30.09.2023 (12 mois)	Société consolidante
SAS HYERDIS	99,99%	99,99%	30.09.2024 (12 mois)	30.09.2023 (12 mois)	Intégration globale
SAS ESPACE PASSERON	100,00%	100,00%	30.09.2024 (12 mois)	30.09.2023 (12 mois)	Intégration globale
SAS LES VIGNES DE BEAUMONT	Fusion avec A2G			30.09.2023 (12 mois)	Intégration globale
SCI ST MARTIN	99.99%	99.99%	Sit .30.09.2024 (12 mois)	Sit .30.09.2023 (12 mois)	Intégration globale
SCEA ROCGUINE	95,00%	95,00%	Sit .30.09.2024 (12 mois)	Sit. 30.09.2023 (12 mois)	Intégration globale

Toutes les sociétés sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

La SCI Saint-Martin et la SCEA ROCGUINE sont des sociétés transparentes clôturant le 31 décembre. Pour l'établissement des comptes consolidés du groupe, il est établi une situation comptable de ces sociétés pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

1.4 Ventilation de écarts de première consolidation

Coût d'acquisition et écart de première consolidation

La société A2G a pris le contrôle de la SAS HYERDIS le 15 octobre 2015 en acquérant 100% de son capital au prix de 43 422 266 €. L'analyse des justes valeurs a été faite sur la base des comptes au 30/09/2015 retenus pour la détermination du prix définitif.

L'écart de première consolidation constaté a été ventilé :

- En un écart d'évaluation sur le fonds commercial, non amortissable, portant la valeur de cet élément incorporel à 20 300 000 €.
- En un écart d'évaluation sur les constructions de l'hypermarché (faisant l'objet d'un bail à construction) pour un montant de 12 076 000 € et amorti sur une durée de 15 ans.

Fonds commercial

Le fonds commercial d'une entreprise du secteur de la grande distribution est identifié par l'autorisation d'exploiter une surface commerciale sur un lieu géographique précis et est en cela assez proche d'un véritable droit au bail.

Pour cette raison, il a été choisi d'inscrire la survaleur des éléments incorporels sur la ligne « Fonds commercial ».

Le fonds commercial, étant considéré comme à durée de vie illimitée, ne fait pas l'objet d'amortissement.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel qui nous indique que la valeur du fonds commercial est au moins égale à la valeur comptable figurant à l'actif du bilan. A ce titre, nous ne constatons aucune dépréciation sur le fonds commercial.

Fiscalité différée

L'analyse des écarts de première consolidation du fonds commercial et du terrain montre que le prix des titres n'intègre pas de fiscalité différée. Par ailleurs, l'Association des centres distributeurs E. Leclerc « l'ACDLEC » a réaffirmé la règle selon laquelle la société d'exploitation est propriétaire des actifs immobiliers et du fonds commercial.

Les éléments de l'écart initial de consolidation identifiés n'ont à priori pas vocation à être revendus séparément et demeurent intrinsèquement liés à la poursuite de l'activité de la société. Pour ces raisons, et en rappelant que la constatation d'un passif différé aurait conduit à créer artificiellement un écart d'acquisition non identifié, il n'a pas été comptabilisé de fiscalité différée au passif.

En conséquence, il convient de rappeler que la cession des éléments d'actifs ci-après conduirait, le cas échéant, à calculer un impôt sur les sociétés sur la totalité du prix de vente sans déduire de valeur nette comptable figurant dans les comptes consolidés pour les montants suivants :

	Ecart d'évaluation	IS à 25%
Fonds commercial	18 351 000	4 587 750
Constructions	12 077 000	3 019 250
Amortissements	-7 246 000	-1 811 500
	23 182 000	5 795 500

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Le bilan et le compte de résultat ont été établis conformément au règlement ANC N°2020-01. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

2.1 Méthodes de consolidation

- Toutes les sociétés du groupe ont été consolidées par intégration globale.
- La date retenue pour l'établissement des comptes consolidés est la date de clôture de la société mère à savoir le 30 septembre 2024.
- Prise en compte de la fiscalité différée :
La méthode retenue est la méthode du report variable.
Les impositions différées ont été prises en compte dans les cas suivants :
 - Existence de décalages temporaires issus des comptes individuels ou induits par les retraitements de consolidation.
 - Existence de déficits fiscaux reportables.

2.2 Retraitements effectués sur les comptes individuels

A - Retraitements d'homogénéité

Afin d'assurer la comparabilité des comptes individuels et de donner une image fidèle du groupe, des retraitements visant à homogénéiser les méthodes comptables des filiales avec celles du groupe doivent être opérés en consolidation.

Les sociétés consolidées appliquent des méthodes comparables et n'ont pas été retraitées.

B – Constatation de la fiscalité différée

Il a été constaté des soldes d'impôts différés en présence de décalages temporaires dans les comptes sociaux ou de retraitements des comptes consolidés.

C – Annulation des opérations réciproques

Conformément aux règles applicables aux comptes consolidés, les opérations réciproques ont été neutralisées. Sont concernés les produits et charges ainsi que les dettes inter-sociétés.

D – Contrat de location financement

Les contrats de crédit-bail mobiliers souscrits par le groupe ne font pas l'objet de retraitements spécifiques compte tenu de leur affectation exclusive à l'activité de « location de véhicule »

Les autres opérations de crédit-bail et de location longue durée n'ont pas fait l'objet de retraitements dans les comptes des sociétés concernées dès lors qu'ils présentaient un impact non significatif dans les comptes consolidés

E – Autres opérations

Le Règlement ANC 2020-01 dispose en son article 111-6 que « Si la date de clôture de l'exercice d'entreprises comprises dans la consolidation n'est pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation, il n'est pas nécessaire d'établir ces comptes intérimaires, à condition de prendre en compte les opérations significatives survenues entre les deux dates. »

S'agissant des comptes établis par le groupe, des comptes intérimaires sont établis pour les sociétés SAINT MARTIN et ROGUINE qui clôturent le 31 décembre, afin de correspondre aux dates de clôture de la société consolidante.

F – Frais d'acquisition d'immobilisations corporelles

Les frais d'acquisition des immobilisations corporelles sont immobilisés avec l'actif auxquels ils se rattachent.

G – Retraitements des subventions d'équipement

Le groupe a opté pour le reclassement des subventions d'équipement en produits constatés d'avance en conformité avec les recommandations de l'A.M.F.

2.3 Méthodes d'évaluation

Les méthodes d'évaluation retenues sont les mêmes que celles des comptes sociaux des sociétés concernées, sous réserve des retraitements obligatoires dans les comptes consolidés.

Immobilisations incorporelles

Les éléments incorporels du fonds de commerce et des Droits d'exploitation d'une grande surface, en ce compris les droits au bail, sont inscrits au poste "Fonds commercial". Ils ne font pas l'objet d'amortissement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée allant de 1 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition tel qu'il résulte des comptes sociaux. Les écarts d'évaluation viennent majorer le cas échéant la valeur brute des immobilisations concernées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité.

Les sociétés du groupe retiennent des méthodes homogènes, de sorte que les amortissements sont repris des comptes sociaux et majorés de l'amortissement provenant, le cas échéant, de l'écart d'évaluation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Durées usuelles d'amortissement :

Constructions :	10 à 25 ans
Agencements des constructions :	10 à 20 ans
Installations techniques :	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels :	5 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers :	5 à 10 ans
Matériel de transport :	5 ans
Matériel de bureau :	5 à 10 ans
Matériel informatique :	3 ans
Mobilier :	5 à 10 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, il est tenu compte de la valeur d'utilité qui n'est pas basée uniquement sur la notion d'actif net comptable corrigé, ou d'estimations fondées sur la rentabilité, mais prend aussi en compte l'intérêt de la société à contrôler le développement d'activités commerciales spécialisées et complémentaires à la sienne notamment sous la même enseigne de distribution.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances et produits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Charges et produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice figurent en compte de tiers ou en charges à payer au passif du bilan. A la clôture de l'exercice, les dettes que des événements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrites au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont inscrites pour leur valeur nominale.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé selon le règlement ANC N°2020-01. Il correspond au résultat net (part du groupe) divisé par le nombre d'actions composant le capital de la société A2G. Aucun instrument dilutif n'étant utilisé, le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

Changements induits par le règlement ANC 2020-01 : exercice clos le 30/09/2022.

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2020-01 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021, le groupe a présenté ses comparatifs au niveau des états financiers selon le format prescrit par ce règlement. La première application du règlement ANC 2020-01 a constitué un changement de méthode comptable dont les principaux impacts ont été les suivants :

- Au bilan, les écarts d'acquisition sont classés dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ». Par ailleurs, les impôts différés passif classés initialement en provisions ont été portés au niveau de la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation ».
- Au niveau du compte de résultat, les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition figurent sur une nouvelle ligne distincte entre deux nouveaux agrégats du résultat d'exploitation.

3. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Capitaux propres

Le capital de la société mère est composé de 7 000 actions de 3,7 euros.

	Capital	Réserves Groupe	Résultat	TOTAL
Capitaux propres N-2	25 900	16 923 489	4 319 650	21 269 039
Affectation résultat précédent		4 319 650	-4 319 650	0
Reduction de capital		0		0
Dividendes hors groupe		-3 000 000		-3 000 000
Résultat consolidé			5 188 996	5 188 996
Pertes minoritaires affectées groupe				0
Autres		-3		-3
Capitaux propres N-1	25 900	20 528 139	5 188 996	25 743 035
Affectation résultat précédent		5 188 996	-5 188 996	0
Dividendes hors groupe		-2 000 000		-2 000 000
Réduction de capital				0
Résultat consolidé			5 262 000	5 262 000
Autres				0
Capitaux propres N	25 900	23 717 135	5 262 000	29 005 036

	Réserves Mino	Résultat Mino	Total Mino
Intérêts minoritaires N-2	2 253	315	2 568
Affectation résultat précédent	315	-315	0
Résultat de la période		-4 728	-4 728
Dividendes hors groupe	27 563		27 563
Variation mouvement de périmètre			0
Intérêts minoritaires N-1	30 131	-4 728	25 404
Affectation résultat précédent	-4 728	4 728	0
Résultat de la période		-20 708	-20 708
Dividendes hors groupe (**)	3 403	0	3 403
Variation mouvement de périmètre			0
Intérêts minoritaires N	28 807	-20 708	8 098

3.2 Immobilisations

	Solde N-1	Acquisit. Créations	Cessions	Autres mouvements	Solde N
Ecart d'acquisition	7 049				7 049
Fonds commercial	20 356 341				20 356 341
Autres immob. incorporelles	40 884	3 221			44 105
Immob. corporelles	37 330 136	1 155 047	154 120		38 331 063
Ecart d'éval s/Immeuble	12 076 869				12 076 869
Immob. Financières	4 366 366	273 385	8 000		4 631 751
ACTIF IMMOB BRUT	74 177 646	1 431 653	162 120		75 447 180

Sur la ligne « fonds commercial » figurent :

- Le fonds commercial ressortant de la prise de contrôle de la SAS HYERDIS : 20 300 000 €
- Le fonds commercial LES IRIS (station-service) : 56 341 €

3.3 Amortissements

	Solde N-1	Dotations exercice	Reprises exercice	Autres mouvements	Solde N
Ecart d'acquisition	7 049				7 049
Fonds commercial	0				0
Autres immob. incorporelles	22 963	4 993			27 956
Immob. corporelles	16 608 411	1 341 578	154 120		17 795 869
Ecart d'éval s/Immeuble	6 441 000	805 125			7 246 125
Immob. Financières					
AMORTISSEMENTS	23 079 423	2 151 696	154 120	0	25 076 999

dont dotation aux amort. d'exploitation

1 346 572

dont dotation écart éval. Immos corporelles

805 125

3.4 Provisions

	Solde N-1	Augment. Dotations	Diminut Reprises	Autres mouvements	Solde N
Provisions pour risques & charges					
Provisions pour risques et charges	425 658	65 010	38 100		452 567
Provisions pour pension de retraite					
Total I	425 658	65 010	38 100	0	452 567
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations incorporelles	0	0			0
Immobilisations corporelles	0				0
Immobilisations financières	115 681		115 681		0
Stocks et en-cours	0	0			0
Comptes clients	0				0
Autres provisions pour dépr.	56 888	1 063	2 750		55 201
Total II	172 569	1 063	118 431	0	55 201

Dont dotations et reprises d'exploitation

66 073

38 100

- financières

0

118 431

- exceptionnelles

0

0

Nature des provisions pour risques et charges comptabilisées :

-	Provision litiges (Contentieux national) :	209 144 €
-	Provision pour charges :	243 423 €

	Total	452 567 €

3.5 Echancier des créances et dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières	3 040 209	2 353 467	686 742
De l'actif circulant			
Créances clients et cptes ratt.	203 316	203 316	
Autres créances	1 771 047	1 771 047	
Impôts différés actif	372 728	372 728	
Charges constatées d'avance	217 425	217 425	
TOTAL I - ETAT DES CREANCES	5 604 725	4 917 983	686 742

	Montant brut	A un an au plus	+ d'un an - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	25 401 513	4 560 060	18 699 978	2 141 473
Découverts et concours bancaires courants	2 900	2 900		
Dépôts et cautionnements reçus	25 188			25 188
Intérêts courus sur dettes financières	49 569	49 569		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 378 820	6 378 820		
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Dettes fiscales et sociales	5 296 052	5 296 052		
Autres dettes	683 203	683 203		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	203	203		
Dettes groupe et associés	584 122	584 122		
Produits constatés d'avance	56 852	56 852		
TOTAL II - ETAT DES DETTES	38 478 421	17 611 782	18 699 978	2 166 661

4. NOTES RELATIVES A LA FISCALITE DIFFEREE

4.1 Méthode retenue

La méthode retenue est la méthode du report variable.

Les impositions différées ont été prises en compte dans les cas suivants :

- Existence de décalages temporaires issus des comptes individuels ou induits par les retraitements de consolidation (retraitement).
- Existence de déficits fiscaux reportables ou d'amortissements réputés différés.

Les soldes d'impôts différés actifs ne sont constatés que dans la mesure où ils peuvent être imputés sur des bénéfices futurs avec une assurance raisonnable (Art. 272-9). Les soldes constatés sont réexaminés à chaque clôture sur cette base (Art 272-12).

Fiscalité différée sur les écarts d'évaluation :

Les éléments de l'écart d'évaluation identifié n'ont a priori pas vocation à être revendus séparément et demeurent intrinsèquement liés à la poursuite de l'activité du groupe. Pour ces raisons, et en considérant en outre que la constatation d'un passif différé aurait conduit à créer artificiellement un écart d'acquisition non identifié, il n'a pas été comptabilisé de fiscalité différée au passif.

4.2 Intégration fiscale

La société A2G a opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Les sociétés intégrées fiscalement sont la société A2G, tête de groupe, et ses filiales : HYERDIS et ESPACE PASSERON.

Les sociétés SAINT-MARTIN et ROCGUINE n'ont pas opté pour le régime de l'impôt sur les sociétés.

4.3 rapprochement entre impôts sur les bénéfices et impôts différés

	30/09/2024	30/09/2023
Résultat de l'ensemble consolidé :	5 241 293	5 184 270
Frais non déductibles (yc mécénat) :	513 494	483 487
Suramortissement :	-1 996	-1 996
Amortissement écart évaluation :	805 125	805 125
Utilisation d'un report déficitaire non activé :	-20 428	0
Impôt différé (produit) :	-128 748	-41 983
Impôt sur les sociétés de l'exercice :	2 062 932	1 937 018
Total base d'impôt de l'exercice :	8 471 672	8 365 922
	x 25%	x 25%
IS théorique période	2 117 918	2 091 480
Crédits d'impôts :	-232 696	-241 670
Contribution additionnelle :	48 961	45 225
Impôt de l'exercice :	1 934 183	1 895 035
Impôt sur les sociétés comptabilisé :	2 062 932	1 937 018
Impôt différé (produits) :	-128 748	-41 983
Impôt de l'exercice :	1 934 184	1 895 035

4.4 Justification des soldes d'impôts différés par entité

Impôts différés comptabilisés	A2G	HYERDIS	ST MARTIN	ROCGUINE	TOTAL
<u>Impôts sur décalages temporaires</u>					
Participation des salariés		1 200 000			
Taxes déductibles N+1		126 368			
Autres (prov CP)		651 678			
Plus-Value en sursis d'impos°		-136 182			
PV latentes s/OPCVM		184 055			
Reports déficitaires		0			
IS /Décal temporaires sociaux		506 480			506 480
<u>Impôts sur retraitements de consol.</u>					
Résultat du 1/02 au 30/09/24			-542 586	109 429	
Frais acquisition s/ immob.			-143 520	-353 082	
Amort Frais acquisition s/ immob.			0	26 425	
Neutralisation PV intragroupe				370 641	
Amortissement des PV intragroupe				-2 317	
IS /Décal temporaires consolidés		0	-171 526	37 774	-133 752
Solde d'Impôt différé (actif)	0	506 480	-171 526	37 774	372 728
Rappel ouverture :		485 321	-170 652	-70 689	243 980
Impôt différé de l'exercice (produit)		-21 159	874	-108 463	-128 748

5. INFORMATIONS DIVERSES

5.1 Avals et cautions donnés par le groupe

La société A2G s'est portée caution sur des emprunts bancaires contractés par la société HYERDIS dont le capital restant dû au 30 septembre 2024 s'élève à :

- | | |
|---|----------|
| - Emprunt de 2 268 K€ auprès de la BECM : | 1 898 K€ |
|---|----------|

5.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Le groupe a donné en garantie de l'emprunt contracté par A2G pour l'acquisition des actions HYERDIS (Pool bancaire composé de la BPI à hauteur de 47%, de la banque Edel à hauteur de 33% et de la BECM à hauteur de 20%) un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 2 500 K€ ainsi qu'un nantissement de compte de titres financiers portant sur les titres de la SAS HYERDIS.

Capital restant dû au 30 septembre 2024 pour chacun des emprunts s'élève à :

- | | |
|----------|----------|
| - BPI : | 7 523 K€ |
| - BECM : | 2 697 K€ |
| - EDEL : | 4 803 K€ |

Nantissement du contrat de capitalisation détenu par A2G à hauteur de 2 350 K€, en garantie de l'Emprunt contracté auprès de la SMC pour un montant de 3 970 K€.

5.3 Autres engagements

- | | |
|---|----------|
| - HYERDIS – mouvement LECLERC (parrainages) : | 8 412 K€ |
| - HYERDIS – engagements de retraite : | 374 K€ |
| - HYERDIS – engagements de Crédit-bail : | 192 K€ |

5.4 Effectifs

	N	N-1
- Cadres et professions supérieures	6	6
- Techniciens et agents de maîtrise	42	41
- Employés	215	211
	-----	-----
Total	263	258

5.5 Autres informations

- Honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal (HT) : 28 K€

6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	30.09.2024	30.09.2023
TRESORERIE A L'OUVERTURE	10 291 837	8 491 164
Résultat net comptable de l'ensemble consolidé	5 241 293	5 184 267
- Quote part dans le résultat sociétés en équivalence	0	0
- Dividendes reçus des sociétés en équivalence	0	0
+ Amortissements et provisions	2 216 706	2 149 759
- Reprise de provision	-153 782	-123 698
+ Moins-values et plus-values sur cessions d'actifs	0	0
+/- Variation des impôts différés	-128 748	-41 983
Capacité d'autofinancement	7 175 468	7 168 345
+/- Variation des stocks	-213 601	197 930
+/- Variation des décalages de trésorerie	113 181	865 938
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (I)	7 075 048	8 232 213
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	-3 221	-16 444
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-1 155 047	-1 128 722
- Acquisition d'immobilisations financières	-273 385	-97 136
+ Produits de cession des actifs immobilisés	0	0
+ Cession/remboursement des actifs financiers	8 000	10 649
- Avances sociétés non consolidées	0	0
+ Trésorerie sur Mvt de périmètres	0	0
+/- Trésor.nette /filiales nouvellement intégrées	0	0
+/- Variation des dettes s/immobilisations	-16 603	2 480
FLUX DE TRESORERIE S/INVESTISSEMENTS (II)	-1 440 256	-1 229 173
+ Augmentation dépôts et cautionnements reçus	12 250	1 432
- Remboursement d'emprunts	-4 545 930	-4 509 320
+/- Variation nette des comptes courants hors groupe	0	0
+/- Variation des subventions d'investissement	-1 910	-7 042
+/- Augmentation/réduction de capital	0	0
- Distribution de dividendes/résultat hors groupe	-2 000 000	-715 000
- Dividendes versés aux minoritaires	3 403	27 563
FLUX DE TRESORERIE S/FINANCEMENTS (III)	-6 532 186	-5 202 367
VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE (I-II+III)	-897 394	1 800 673
TRESORERIE A LA CLOTURE	9 394 447	10 291 837

Détail des variations du besoin en fonds de roulement :

	30.09.2024	30.09.2023
<u>Variation du BFR</u>		
Variation nette des stocks	210 876	-195 205
Variation nette des clients et comptes rattachés	-44 252	-58 667
Variation nette des autres postes d'actifs	467 203	122 627
Variation nette des fournisseurs et comptes rattachés	-1 026 275	367 999
Variation nette des autres postes du passif	292 031	827 118
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-100 420	1 063 867